

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-92
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION DE
DELEGUES AU
SYNDICAT AUDOIS
D'ENERGIES ET DU
NUMERIQUE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

Il est indiqué à l'assemblée que par délibération n°94 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2010, la Ville de Castelnaudary a adhéré au Syndicat Audois D'Energies (SYADEN) et a désigné, conformément aux statuts du Syndicat, un délégué titulaire et un délégué suppléant (parité Hommes / Femmes à respecter) pour représenter la commune.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués au scrutin secret à la majorité absolue,

Les candidatures suivantes sont proposées pour représenter la commune :

- En qualité de délégué titulaire : M. Jean-François VÉRONIN-MASSET
- En qualité de délégué suppléant : Mme Audrey GAÏANI

Il est procédé aux opérations de vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Votants : 33
- Exprimés : 33

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le **08 AVR. 2026**
ID : 011-211100763-20260402-DB202692-DE

La liste des délégués est donc la suivante :

- ❖ M. Jean-François VÉRONIN-MASSET, Titulaire
- ❖ Mme Audrey GAÏANI, Suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du résultat du vote désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Audois d'Energies comme énoncé ci-dessus, soit :

- ❖ M. Jean-François VÉRONIN-MASSET, Titulaire
- ❖ Mme Audrey GAÏANI, Suppléante

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

